

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du rapport 2025 de la Médiatrice de France compétences

Courbevoie, le 08/04/2026

La Médiatrice de France compétences publie, ce jour, son rapport annuel sur 2025. L'analyse et le traitement de situations individuelles concrètes permettent d'identifier des dysfonctionnements et de proposer des recommandations. Ces recommandations visent à permettre un accès plus lisible et sécurisé aux dispositifs de reconversion professionnelle, au bénéfice de l'ensemble des usagers. Elles témoignent du rôle de la médiation comme levier d'amélioration continue des politiques publiques.

La médiation : un espace de dialogue au service des parties

La médiation s'inscrit comme un espace neutre et confidentiel de dialogue, qui intervient lorsque les voies de recours classiques ont été épuisées. Elle permet, sans trancher elle-même, d'éclairer les situations, de favoriser la compréhension des décisions et de restaurer une relation de confiance entre les usagers et les opérateurs. La Médiatrice de France compétences intervient dans les différends liés au Projet de transition professionnelle (PTP) et au Conseil en évolution professionnelle (CEP). **Elle agit en toute indépendance pour favoriser la résolution amiable des litiges et améliorer le fonctionnement global de ces dispositifs.**

La médiation : un observatoire des difficultés de mise en œuvre des dispositifs

Chiffres clés 2025

- 262 saisines, dont 173 éligibles
- 90 % des répondants à l'enquête d'évaluation considèrent la médiation utile pour la suite de leur parcours
- 90 % des saisines concernent le PTP et 10% le CEP

73 % sont liées à un refus de financement de PTP. Ces refus constituent toujours la majorité des saisines, parfois dans un contexte où les projets sont jugés pertinents mais non financés faute de ressources disponibles et de priorisation suffisante.

Principaux enseignements et recommandations :

Les situations examinées révèlent à la fois :

- un engagement fort des salariés dans leur projet de reconversion,
- des difficultés qui peuvent apparaître dans la mise en œuvre des dispositifs.

La médiation observe une montée des refus liés, explicitement ou implicitement, au coût des projets. Cette évolution interroge la lisibilité des critères de décision et leur cadre juridique.

- ⇒ **Recommandation n°1 : Clarifier la prise en compte du coût des projets dans les décisions de financement du PTP.**

Même lorsque les usagers co-investissent dans leur projet, leurs dossiers peuvent être refusés en raison du système de priorisation et des ressources limitées.

- ⇒ **Recommandation n°2 : Mieux reconnaître et valoriser les parcours de transition professionnelle intégrant un co-investissement préalable des usagers.**

La médiation a repéré des dysfonctionnements d'organismes de formation, notamment dans la prise en compte des périodes d'application en entreprises.

- ⇒ **Recommandation n°3 : Vérifier la conformité des parcours certifiants financés dans le cadre des PTP.**

Contact presse

presse@francecompetences.fr

Immeuble Canopy, 6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Les usagers rencontrent des difficultés :

- dans la mobilisation de leur Compte Personnel de Formation (CPF).
 - ⇒ **Recommandation n°4 : Assurer une mobilisation prioritaire des droits CPF dans le financement des PTP, conformément à la loi.**

- pour accéder au dispositif PTP, en amont ou en cours de formation.
 - ⇒ **Recommandation n°5 : Clarifier l'éligibilité au financement PTP des derniers blocs de compétences d'une certification devenue inactive au RNCP dès lors que le parcours a été engagé durant sa période d'enregistrement.**

Enfin, la médiation met en évidence des incompréhensions liées aux disparités de pratiques territoriales.

- ⇒ **Recommandation n°6 : Harmoniser les pratiques des Commissions de recours des associations Transitions Pro.**

Consultez le [rapport ici](#).

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

presse@francecompetences.fr

Immeuble Canopy, 6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage